

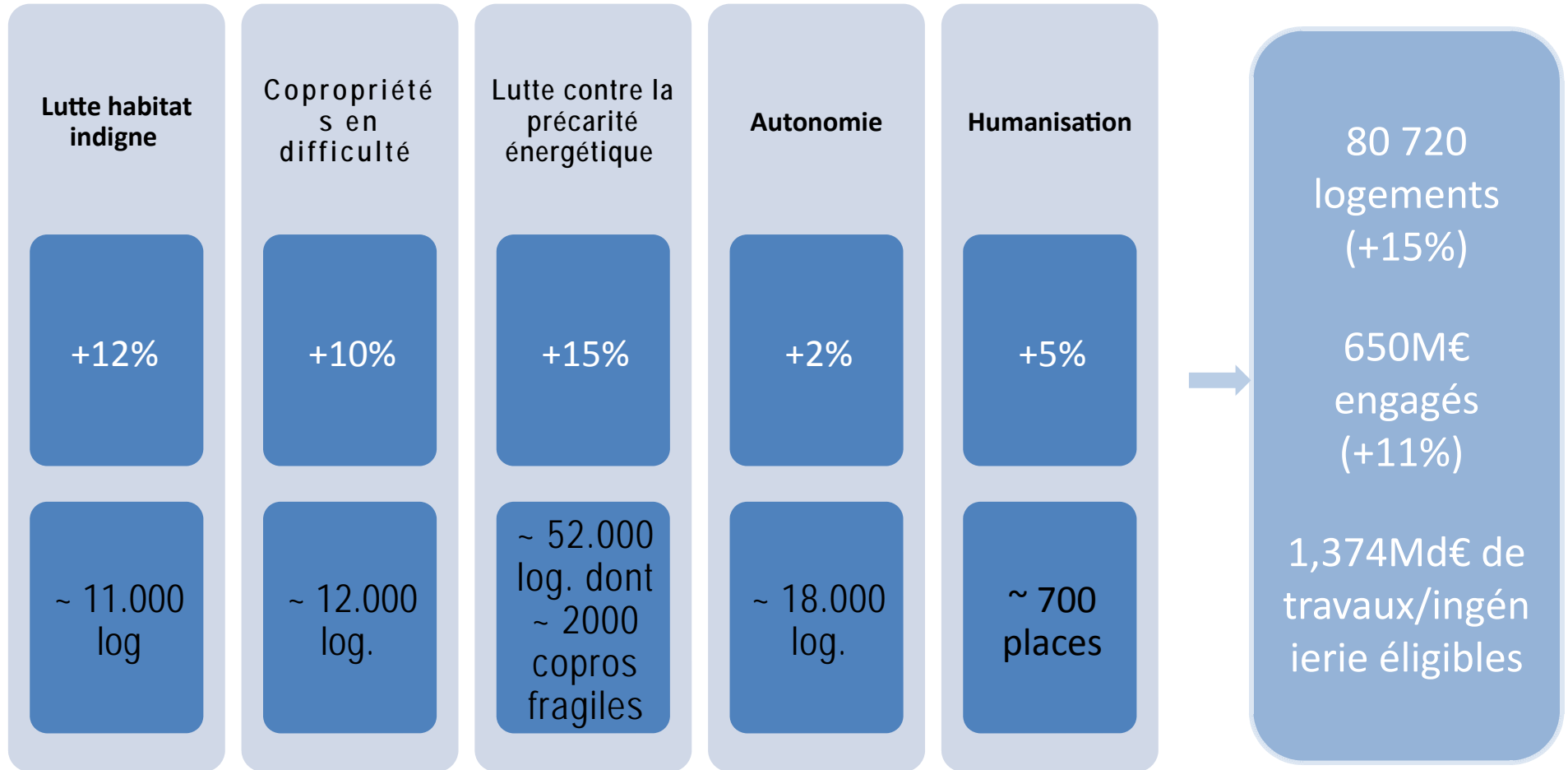


## BILAN NATIONAL 2017 ET ORIENTATIONS 2018

**Bilan 2017**  
**Les orientations 2018**  
**Les chantiers prioritaires de l'Agence en 2018**  
**Simplification et dématérialisation des procédures**

# Bilan 2017

## Les priorités d'intervention respectées et des résultats en hausse



# Bilan 2017

- Le gain énergétique pour PO énergie : 41,8 % (40,4 % en 2016).
  - 70% des ménages aidés sont des TMO
- Les coûts moyens de subvention ont été contenus entre 2016 et 2017.
  - 70% des logements aidés en territoires programmés → dynamique à continuer.

Bilan 2017

## **Les orientations 2018**

Les chantiers prioritaires de l'Agence en 2018  
Simplification et dématérialisation des procédures

Une capacité d'engagement de 798 M€ en légère diminution (-3%)

Enveloppe humanisation : 8 M€

Enveloppe RHI : 15 M€

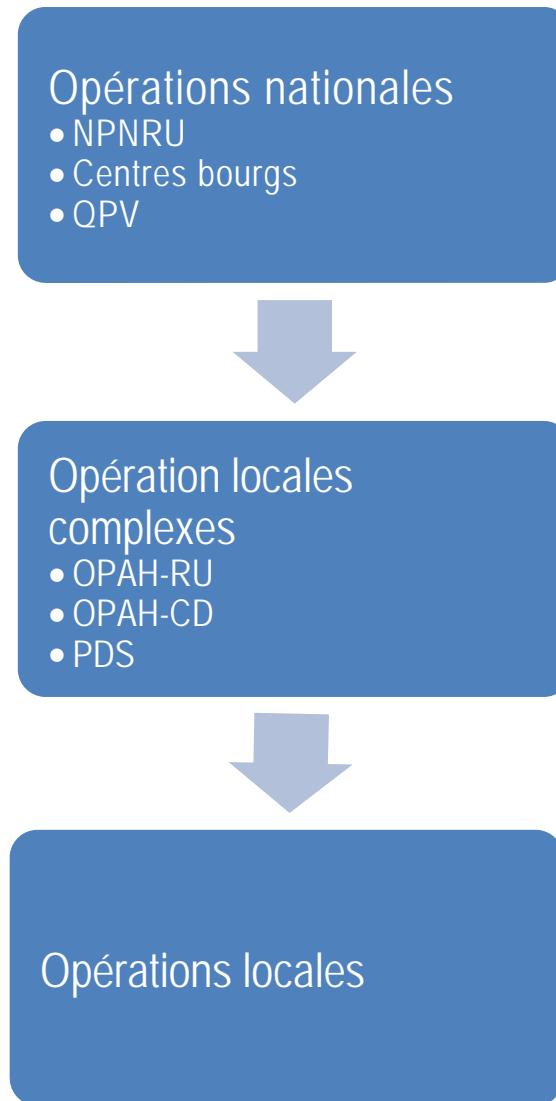
Enveloppe aides aux travaux : 775 M€

dont 55 M€ au titre de l'ingénierie et 20M€ en réserve nationale pour les projets très complexes

La répartition des objectifs

Priorités d'intervention et objectifs								
Cible	PB		PO			Traitement des copropriétés		Total
	Logement dégradé	Energie	Logement dégradé	Autonomie	Energie	Copropriétés en difficulté	Copropriétés fragiles	
Objectifs par cible 2018	3 950	1 050	5 000	15 000	54 000	15 000	10 000	104 000
Total par type d'intervention 2018		5 000			74 000		25 000	104 000
Objectifs HM 2018		4 000			58 000	3 000	10 000	75 000

# Les orientations 2018 : Priorités d'interventions



Bilan 2017

Les orientations 2018

**Les chantiers prioritaires de l'Agence en 2018**

Simplification et dématérialisation des procédures



# La circulaire de programmation 2018 : une inscription dans les priorités gouvernementales



Le financement des chefs de projets pour accompagner les projets à forts enjeux comme le Plan Cœur de ville



La dynamisation du programme Habiter Mieux pour s'inscrire dans les objectifs du Plan Climat



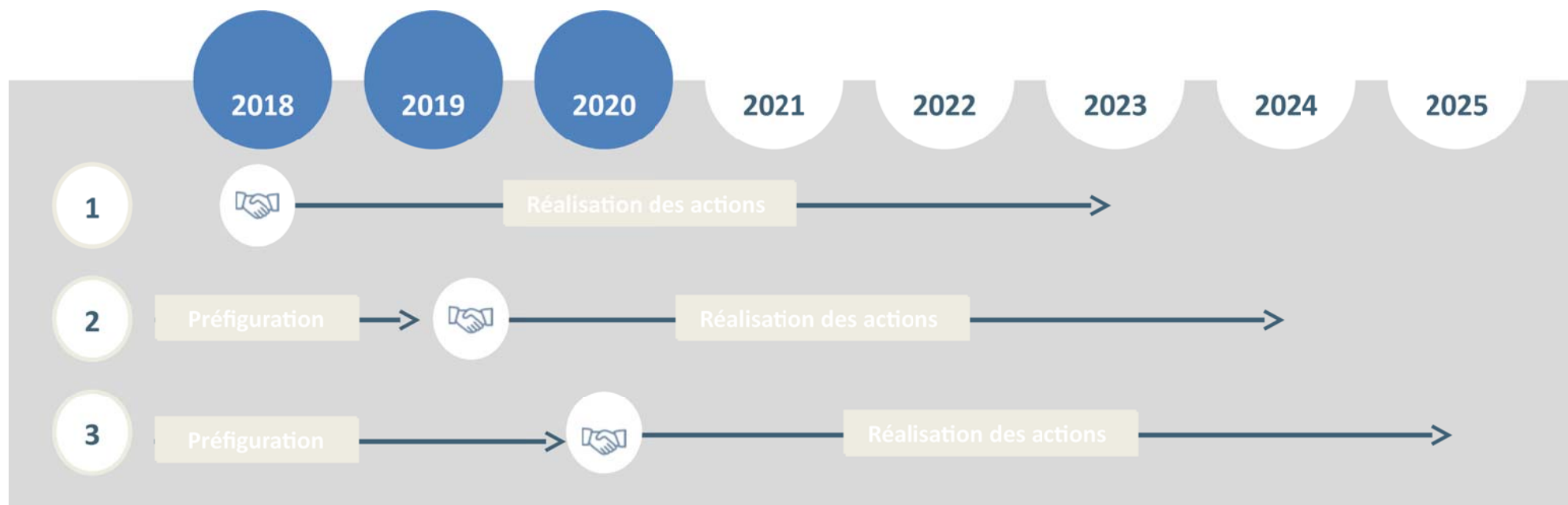
Le renforcement stratégique du subventionnement des propriétaires par la priorité des actions en lien avec le plan Logement d'Abord et la reconduction de la PIL

# Le plan d'actions Cœur de ville : quelles actions de l'Agence ?

## LA REDYNAMISATION DES VILLES MOYENNES – PRIORITÉ GOUVERNEMENTALE À DÉVELOPPER

Le gouvernement a lancé en décembre 2017 un plan d'actions pour redynamiser les villes moyennes. Baptisé « Action cœur de ville », ce plan **s'attaque dans la durée aux dysfonctionnements existant dans tous les domaines : l'habitat, le commerce, la création d'emplois**, mais aussi les transports et la mobilité, l'offre éducative, culturelle et sportive, la qualité des sites d'enseignement, le développement des usages des outils numériques...

Le plan ne prévoit **ni liste de villes fixée au niveau central, ni seuil démographique minimal**. Le plan s'adresse aux maires, qui exprimeront leur intérêt à intégrer le plan, en accord avec l'intercommunalité. Un périmètre d'intervention en centre-ville sera défini collectivement pour la mise en œuvre des actions de revitalisation. **Les villes dont le projet est abouti contractualiseront dès 2018**. Celles dont le projet est en cours d'élaboration établiront un protocole de préfiguration du contrat en 2018



# Le plan d'actions Cœur de ville : quelles actions de l'Agence ?

L'AGENCE GRACE À SES RÉSEAUX DOIT ACCOMPAGNER CE PLAN À TRAVERS PLUSIEURS ACTIONS

- 1 **Soutenir les démarches des territoires dans la définition de leur projet jusqu'à leur contractualisation**
- 2 **Garantir la pluri annualité du financement de leur plan d'actions contractualisé**
- 3 **Accompagner les démarches d'expérimentation et d'innovation en les soutenant financièrement**
- 4 **Financer entre autre les chefferies de projet pour faciliter l'émergence d'une ingénierie de projet locale**

LE FINANCEMENT DU PLAN EST PORTÉ PAR UN ENSEMBLE DE PARTENAIRES DONT :



# Le plan logement d'Abord : insérer les dispositifs IML et MOI en priorité sur les territoires visés

L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT LANCÉ EN JANVIER DOIT RÉPONDRE À LA PROBLÉMATIQUE DU MAL-LOGEMENT ET DU SANS-ABRISME

- 15 territoires de **mise en œuvre accélérée du plan quinquennal** pour le logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme (2018-2022). Les collectivités retenues dans le cadre de cet AMI mettront en place **des plans d'actions territoriaux** dans le cadre du plan national et en organiseront la coordination et le suivi.
- Le plan propose un changement de logique et vise à réorienter rapidement et durablement les personnes sans domicile de l'hébergement vers le logement, grâce à un accompagnement adapté, modulable et pluridisciplinaire



L'INTERMÉDIATION LOCATIVE



LA MAITRISE D'OUVRAGE D'INSERTION ET LE BAIL À RÉHABILITATION

Bilan 2017  
Les orientations 2018  
Les chantiers prioritaires de l'Agence en 2018  
**Simplification et dématérialisation des procédures**

# Contexte et enjeux du projet



- Les objectifs fixés par le gouvernement en matière de rénovation du parc privé sont ambitieux et pérennisés sur la durée du quinquennat (75 000 logements Habiter Mieux, 25 000 logements en copropriété, 15 000 autonomie, 5 000 logements locatifs privés...)
- La qualité de service à l'utilisateur est au centre des démarches de modernisation de l'action publique : questionner la complexité et les délais des démarches complexes vécues par le demandeur
- Le besoin d'harmoniser les pratiques et d'améliorer la collaboration entre les acteurs au bénéfice des demandeurs
- La démarche de simplification/dématérialisation est un des leviers clés permettant d'atteindre les objectifs avec l'ambition de dématérialiser 100% des dossiers accompagnés par un opérateur



# Déploiement fin printemps pour l'IDF

- **Déploiement en plusieurs étapes : phase d'entretiens, de diagnostic, d'ateliers solution, prise en main du service,**



J F M A M J J A S O N D

**Vague 2**  
 • Hauts-de-France  
 • Normandie  
 • Pays de la Loire  
**12 départements**

Du 22 janvier au 30 mars  
**9 semaines**

  
 HM Agilité

  
 COPRO

  
 PB

**Vague 3**  
 • Auvergne-Rhône-Alpes  
 • PACA  
 • Bretagne  
**22 départements**

Du 3 avril au 30 juin  
**13 semaines**

**Vague 4**  
 • Ile-de-France  
 • Nouvelle-Aquitaine  
 • Centre Val de Loire  
**• 26 départements**

Du 11 juin au 2 novembre  
**14 semaines**

**Vague 5**  
 • DOM  
 • Corse  
**6 départements**

Du 5 novembre au 22 décembre  
**7 semaines**



Merci pour votre attention